

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENT ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

(article R. 225-88 du Code de commerce)

Assemblée Générale Mixte du mardi 16 juin 2020

Vous pouvez consulter la documentation concernant l'Assemblée Générale du 16 juin 2020 visée aux articles R. 225-73-1 et R. 225-81 du Code de commerce sur le site internet de la société :

<https://www.supersonicimagine.fr/Investisseurs/Documentation/Assemblees-Generales>

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Adresse

.....

Adresse électronique

Propriétaire de actions nominatives de la Société SuperSonic Imagine,

Propriétaire de actions au porteur de la Société SuperSonic Imagine,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020, tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

par courrier postal à l'adresse susmentionnée

par courrier électronique à l'adresse susmentionnée

Fait à, le 2020.

Signature.....

Cette demande est à retourner **au plus tard le cinquième jour inclusivement** avant l'Assemblée Générale, soit par télécommunication électronique (à l'adresse suivante : actionnaires@supersonicimagine.com ou supersonicimagine@newcap.eu), soit par courrier à l'adresse suivante :

SuperSonic Imagine
Les jardins de la Duranne – Bât E&F
510, rue Rene Descartes
Aix-en-Provence (13857)

Dans le contexte actuel du Covid-19 et compte tenu des restrictions actuelles à la circulation, des difficultés peuvent être rencontrées s'agissant des envois postaux. Conformément à l'article 3 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, **la communication des documents pourra valablement vous être faite par voie électronique dès lors que vous avez renseigné votre adresse électronique pour cette transmission.**

AVIS : Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent par une demande unique obtenir de la société l'envoi des documents de renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail), ainsi que, le cas échéant, l'adresse électronique.